

Le Pays de Langres et des 4 lacs, primé au concours européen EDEN 2010

En se classant 2^{ème} des quatre destinations françaises primées pour le concours des Destinations touristiques d'Excellence (EDEN) 2010 initié par la Commission européenne, le Pays de Langres et des 4 lacs est ainsi reconnu à l'échelle européenne pour son développement touristique harmonieux alliant croissance économique et développement durable.

Lancé le 15 février 2010, la 4^{ème} édition du concours EDEN avait pour thème « Tourisme et espaces aquatiques ». Toute destination (littorale ou intérieure) dont l'offre touristique reposait sur des sources d'eau naturelles telles que les mers, lacs (y compris artificiels), fleuves, rivières, lagons, marais, canaux et eaux thermales, pouvait ainsi concourir. Collectivités territoriales, établissements publics, acteurs et institutionnels du tourisme, associations loi 1901, SEM, structures d'aménagement et de promotion sont autant d'acteurs pouvant faire acte de candidature.

Un engagement fort primé

Convaincu du fort potentiel touristique de la région, le syndicat mixte d'aménagement touristique des lacs et du pays de Langres a donc saisi cette occasion pour mettre en avant les actions déjà menées et les nombreux projets de développement afin d'obtenir le label de destination touristique européenne d'excellence.

Les quatre destinations françaises primées bénéficieront d'une action de promotion spécifique de la part de la Commission européenne et notamment d'une mise en réseau d'échanges européens.

Pour concourir, le syndicat mixte a élaboré un dossier complet (remis le 30 avril 2010) répondant à des critères de sélection précis afin de présenter l'objectif poursuivi et sa pertinence au regard d'un développement économique durable du tourisme du territoire.



Valoriser et promouvoir ses savoir-faire

Outre sa vocation d'étape touristique entre le Benelux et la Méditerranée, le pays de Langres s'est positionné sur le développement du court séjour en espace rural avec un fort potentiel aquatique et culturel. Le dossier mettait notamment en valeur les 4 lacs (lac de la Liez, de Charmes, de la Mouche et de la Vingeanne), l'étang et la baignade de la Juchère, une partie du canal entre Champagne et Bourgogne et la diversité des activités nautiques (pêche, canoë, voile, ski nautique, baignades...). Le syndicat n'a pas manqué de souligner le

patrimoine culturel (site fortifié de Langres, sites gallo-romains de Faverolles et d'Andilly, monuments...) de la région, les infrastructures de loisirs et d'hébergement préservant la qualité

paysagère et environnementale des sites, la présence proche de la ville de Langres, une des 50 plus belles villes de France, et de son plateau propice aux randonnées sans oublier le projet de Pôle d'Excellence Rural.

Les investissements significatifs (programmation 2009-2013) étaient également largement valorisés. Ces derniers visent principalement à améliorer l'offre de loisirs (promenades et tours de lacs, liaison Langres-lac de la Liez), à conforter les pôles nautiques du lac de la Liez et du lac de la Vingeanne. Quant à la valorisation de l'accueil des plaisanciers sur le canal entre Champagne et Bourgogne et des sites d'intérêt touristique et environnemental (tufière), elle sera poursuivie avec le soutien du conseil régional Champagne-Ardenne, du conseil général de la Haute-Marne et de VNF.

Contact presse :

[Conseil général de la Haute-Marne](#)

Eliane Ferlay – Tél : 03 25 32 88 05 – Courriel : eliane.ferlay@haute-marne.fr

Site internet : www.haute-marne.fr